

---

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU MODULE SECURISE

### « PERIMETRES DE PROTECTION »

Tous les champs doivent être obligatoirement complétés :

Nom Prénom du demandeur

N° téléphone

N° de télécopie

**Courriel**

Organisme

Statut de l'entreprise (SA, SARL, Association,  
Etablissement public, administration...)

Secteur d'activité

N° identification SIRET ou/et N° identification au  
registre du commerce

**ou**

Profession

N°URSSAF

**ou**

Pour les hydrogéologues agréés :

Date arrêté nomination

N°INSEE de la région

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Adresse du siège de l'organisme si différente de  
l'adresse ci-dessus

**Motif de la demande** (*seules les demandes liées à  
des études ou à des prestations concernant la  
région Centre seront traitées en priorité*)

*Les informations qui vous concernent sont destinées à la DRASS Centre afin de pouvoir effectuer les vérifications nécessaires à l'obtention de votre habilitation. Nous pouvons les transmettre aux DDASS de la région Centre ou aux services préfectoraux. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez vous à la DRASS Centre – service santé-environnement – 131 faubourg Bannier, 45042 Orléans cedex .*

Vous allez bénéficier d'un accès particulier au module sécurisé « Périmètres de protection » du site DRASS/DDASS de la région Centre et donc d'un régime de restriction d'usage des données mises à disposition sur ce site précisé dans un contrat d'utilisation.

**Vous devez retourner ce présent document ainsi que le contrat d'utilisation par courrier dûment datés et signés à la DRASS Centre – 131 faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex.**

La signature de ces documents vous engage à n'utiliser les données obtenues que dans un cadre **strictement professionnel ayant pour objectif la prise en compte des contraintes environnementales et en particulier celle des captages d'eau potable destinée à la consommation humaine**, et à respecter les mentions légales pour faire usage des données.

A réception de ces documents par l'administrateur du site, une vérification sera effectuée afin de vous délivrer une habilitation à accéder au module sécurisé. Vous recevrez alors par courrier nominatif et confidentiel à l'adresse indiquée ci-dessus un login et un mot de passe.

**Les mots de passe d'accès à ce site seront valables pour une durée d'un an. Pour le renouvellement de ces mots de passe, vous devrez à nouveau solliciter, au terme de ce délai, un nouveau mot de passe.** Tout changement de situation administrative (changement d'adresse ou d'email par exemple), pouvant entraîner un changement de mot de passe, devra être notifié à l'administrateur du site.

L'administrateur du site se réserve le droit de ne pas délivrer ou de retirer à tout moment une habilitation s'il estime que les exigences de sécurité ne sont pas garanties. Il vous en informera par courrier nominatif à l'adresse indiquée ci-dessus.

**Date**

**Signature** (précédée de la mention manuscrite  
"Lu et approuvé, bon pour accord")

**Cachet de l'organisme**

---

# **CONTRAT D'UTILISATION DES DONNEES RELATIVES AUX « PERIMETRES DE PROTECTION »**

## **Introduction**

Le ministère chargé de la santé, représenté en région Centre par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), met à disposition des acteurs de l'eau un ensemble de données techniques et administratives relatives aux captages d'eau potable et aux périmètres de protection associés de la région Centre.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'utilisation des données mises à disposition des utilisateurs.

Les données ne peuvent être consultées et utilisées que conformément au présent contrat. L'utilisateur final a accepté les termes du présent contrat avant de les consulter et de les utiliser.

## **ARTICLE 1 : DESCRIPTION DES DONNEES**

Les données mises à disposition dans le cadre de l'atlas des périmètres de protection sont issues de SISE-EAUX national, propriété du Ministère chargé de la santé.

Les documents associés aux captages sont des documents administratifs communicables aux tiers dont disposent les DDASS et la DRASS de la région Centre et qui ont été numérisés par la DRASS Centre.

Les documents concernent principalement les rapports hydrogéologiques et les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique. D'autres documents ont été créés spécifiquement par les DDASS et la DRASS de la région Centre pour le présent atlas.

Dans la suite du présent contrat, la donnée représentera aussi bien les données issues de SISE-EAUX national que les documents administratifs numérisés par la DRASS Centre ou les documents produits par les DDASS et la DRASS de la région Centre.

## **ARTICLE 2 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les données correspondent à un travail personnalisé d'organisation et de valorisation de données de portée publique, par les DDASS et par la DRASS de la région Centre, ce qui leur confèrent l'entière protection juridique relative aux droits d'auteur conformément à la loi n°92-597 du premier juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle.

La présente concession du droit d'utilisation n'entraîne transfert d'aucun droit de propriété, les DDASS et la DRASS de la région Centre conservant la propriété des données et de leur documentation, sous n'importe quelle forme, ainsi que de tous les droits y afférents. L'utilisateur final ne possède donc aucun droit de propriété sur les données. Aucune exclusivité n'est accordée sur les droits concédés. Les droits lui sont reconnus pour ses besoins propres et internes et il ne peut les transmettre ou les céder à un tiers.

Tous les droits qui ne sont pas spécifiquement concédés dans le présent contrat restent la propriété exclusive des DDASS et de la DRASS de la région Centre.

## **ARTICLE 3 : ACCES AUX DONNEES**

Pour accéder aux données, l'utilisateur final doit faire l'objet d'une habilitation à jour délivrée par la DRASS Centre, administrateur du site sécurisé. Cette habilitation, se concrétisant par l'obtention d'un login et d'un mot de passe, valable 6 mois, ne doit en aucun cas être divulguée, même temporairement à un tiers. L'utilisateur final doit prendre toutes les dispositions nécessaires en ce sens.

Si l'utilisateur final s'aperçoit que son habilitation risque d'être utilisée de manière frauduleuse, il doit avertir sans délai par télécopie la DRASS Centre (02.38.54.46.03).

Les mots de passe d'accès à ce site seront valables pour une durée d'un an. Pour le renouvellement de ces mots de passe, vous devrez à nouveau solliciter, au terme de ce délai, un nouveau mot de passe. Tout changement de situation administrative, pouvant entraîner un changement de mot de passe, devra être notifié à la DRASS Centre.

La DRASS Centre se réserve le droit de ne pas délivrer ou de retirer à tout moment une habilitation s'il est estimé que les exigences de sécurité ne sont pas garanties. L'utilisateur final sera averti par courrier nominatif.

## **ARTICLE 4 : USAGER FINAL**

Les données sont mises gracieusement à la disposition des acteurs de l'eau pour une utilisation professionnelle. L'utilisateur final est informé que ces données sont protégées par le droit d'auteur.

Ce droit ne doit pas être compris comme une autorisation de rediffusion. L'utilisateur final s'engage à ce que les données mises à sa disposition ne soient pas expédiées, transférées, exportées, cédées, vendues, prêtées directement ou indirectement vers des tiers.

Le droit d'utilisation concédé comprend le droit de représentation, de reproduction, de copie, de réalisation de travaux avec d'autres données sous des formes décrites aux articles 5 et 6.

L'utilisateur final peut utiliser les données mises à disposition pour ses besoins propres et internes uniquement.

L'utilisateur final est responsable des données mises à disposition. Il apprécie notamment sous sa responsabilité :

- l'opportunité d'utiliser les données,
- la compatibilité des données avec ses systèmes informatiques,
- l'adéquation des données à ses besoins, en particulier il veillera à ne pas utiliser les données s'il se rend compte qu'elles n'ont pas une actualité suffisante pour l'exploitation prévue,
- qu'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser les données.

L'utilisateur final se fait fort du respect du présent contrat auprès des personnes placées sous sa responsabilité et répondra devant la DRASS Centre de tout manquement commis par ces dernières.

Il doit, à son niveau contribuer à la sécurité générale, en particulier :

- il doit appliquer les recommandations de sécurité de l'organisme auquel il appartient,
- il doit assurer la protection de ses informations,
- il doit signaler toute tentative de violation de son compte, et de façon générale, toute anomalie qu'il peut constater,
- il ne doit pas quitter son poste de travail ni ceux en libre service sans se déconnecter en laissant les ressources ou services accessibles.

L'utilisateur final, qui ne tiendrait pas compte de ces dispositions, s'expose aux sanctions pénales prévues par la loi française (articles 411-4 et suivants du code pénal).

L'utilisateur final doit à informer la DRASS Centre des erreurs et des anomalies qu'il pourrait constater dans les données mises à disposition. La DRASS Centre restera libre d'apprécier la suite à donner à tout signalement.

## **ARTICLE 5 : REPRESENTATION ET REPRODUCTION SUR PAPIER**

La représentation et la reproduction des données mises à disposition ou des analyses effectuées par l'utilisateur final avec celles-ci sont autorisées sur support papier, dans le seul cadre d'une utilisation professionnelle ayant pour objectif la prise en compte des contraintes environnementales et en particulier celle des captages d'eau potable destinée à la consommation humaine, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- gratuité de la diffusion,
- respect de l'intégrité des données mises à disposition, représentées ou reproduites : pas de modification, ni d'altération d'aucune sorte,
- citation claire et lisible de la source à chaque représentation ou reproduction en indiquant :

\* «© DDASS et DRASS de la région Centre - 2006 ».

\* « Les droits de représentation et de reproduction sont réservés et strictement limités ».

\* « Les données sont fournies à titre indicatif et n'ont pas de valeur réglementaire. Pour toute utilisation engageant la responsabilité de l'Etat, il convient de se rapprocher du propriétaire de l'ouvrage pour connaître la nature exacte des contraintes, interdictions ou limitations d'usage proposées ou transcrites dans l'acte réglementaire, ainsi que les limites parcellaires correspondantes.»

## **ARTICLE 6 : REPRESENTATION ET REPRODUCTION SUR SUPPORT NUMERIQUE**

L'utilisateur final peut intégrer les données mises à disposition à son propre système d'information en adaptant et/ou en reformatant les données à condition de respecter leur qualité.

L'utilisateur final s'interdit toute rediffusion, représentation ou reproduction numérique des données mises à disposition, totale ou partielle, gratuite ou payante, sous quelque forme que ce soit, sous quelque support que ce soit, en vue de les fournir ou de les présenter à un tiers.

L'utilisateur s'interdit de supprimer ou altérer les mentions de propriété et les informations juridiques figurant dans ou associées aux données.

Toute personne morale ou physique ne respectant pas les dispositions visées au présent article se rend coupable du délit de contrefaçon et est passible des sanctions pénales prévues par la loi française (articles Art. L. 335-2. et suivants du code de propriété intellectuelle).

## **ARTICLE 7 : DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les données mises à disposition sont diffusées à titre indicatif et quel que soit l'état d'avancement de la procédure administrative concernant la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection.

Elles sont sujettes à révision ou validation. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité et l'actualité des données. Par conséquent, elles ne font pas foi juridiquement. L'utilisateur final reconnaît que les données fournies peuvent contenir des erreurs ou ne pas être à jour.

Dès lors qu'un projet d'aménagement, d'occupation ou d'utilisation du sol ou du sous-sol est localisé à proximité ou à l'intérieur d'une zone de protection d'un puits ou d'un forage à usage public, il incombe à l'utilisateur final de s'informer, auprès du propriétaire de l'ouvrage, de la nature exacte des contraintes, interdictions ou limitations d'usage proposées ou transcrites dans l'acte réglementaire, ainsi que des limites parcellaires correspondantes.

La DRASS et les DDASS de la région Centre ne pourront être tenues responsables, que ce soit au titre d'une action en responsabilité contractuelle ou délictuelle, des conséquences pouvant résulter de l'utilisation et de l'interprétation par toute personne privée ou morale des informations présentées sur ce serveur.

Les données transcrites correspondent aux informations dont disposent la DRASS et les DDASS de la région Centre sur la question. En conséquence, la responsabilité de l'Etat ne saurait être engagée pour n'avoir pas fait apparaître des données qui ne lui auraient pas été communiquées.

La responsabilité des DDASS et de la DRASS de la région Centre ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit, en cas de modification, suspension ou interruption du site.

Les DDASS et la DRASS de la région Centre ne pourront en aucun cas être tenues responsables de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès et des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau Internet ou les réseaux qui lui sont connectés. La responsabilité des DDASS et de la DRASS de la région Centre ne pourra être engagée en cas d'interruption des réseaux d'accès au site, d'indisponibilité totale ou partielle du site résultant notamment de l'opérateur de télécommunication, en cas d'erreur de transmission ou de problème lié à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance du matériel de réception ou de la ligne téléphonique de l'utilisateur.

Les DDASS et la DRASS de la région Centre peuvent être amenées à interrompre leur site pour des raisons de maintenance ; cette interruption ne pourra ouvrir droit à indemnité.

En aucun cas la responsabilité des DDASS et de la DRASS de la région Centre ne pourra être recherchée au titre des dommages indirects résultant de telles interruptions et notamment au titre de tout préjudice commercial, moral ou financier en ce compris toute perte de chance et/ou de bénéfices ayant pour cause, origine ou fondement l'utilisation du site ou de ses contenus.

## **ARTICLE 8 : ANNULATION DU CONTRAT D'UTILISATION**

Le présent contrat d'utilisation reste valable jusqu'à son annulation. Le contrat d'utilisation peut être annulé :

- sans préavis de la part de la DRASS Centre avec effet immédiat en cas de non-respect par l'utilisateur final de tout ou partie des présentes conditions d'utilisation ou dès qu'il ne dispose plus d'une habilitation.
- sur demande de l'utilisateur final en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

DRASS Centre –service santé-environnement  
131 faubourg Bannier  
45042 Orléans cedex.

L'annulation emporte l'arrêt de la possibilité d'utiliser les droits concédés ; l'utilisateur s'engage à détruire sans délai les données qu'il aurait pu télécharger, toutes les copies qu'il en aurait faites ainsi que l'ensemble des données intégrées dans son système d'information.

## **ARTICLE 9 : COUT DU SERVICE**

La mise à disposition des données et la cession des droits d'utilisation sont réalisées à titre gratuit.

## **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

Le présent Contrat est régi par la loi française. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis au Tribunal Administratif d'Orléans.

Date  
Signature  
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Cachet de l'organisme